**CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

**Art. 1** : Le versement du droit d’inscription rend l’inscription définitive. Ce montant comprend : logement et pension complète, assurance R.C. (**dommages corporels -** **les instruments et effets personnels ne sont pas couverts**), cours et encadrement pour l’ensemble des activités, les transferts et le pass 3 jours au Gaume Jazz Festival.

**Art. 2** : En cas d’annulation par le participant, le montant des frais retenu s’élèvera à 200 Euros (deux cents Euros).

**Art. 3** : Aucun remboursement ne sera effectué pendant le stage. Tout stage commencé reste dû.

**Art. 4** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols ou de détériorations d’instruments ou d’objets personnels.

**Art. 5** : La responsabilité des organisateurs du stage ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, y compris stagiaire ou accompagnant, tant au cours des leçons qu’au cours des déplacements occasionnés par le stage.

**Art. 6** : L’inscription au stage implique la participation sans restriction à toutes les activités musicales et extra-musicales du stage, décidées par l’équipe organisatrice (voir planning des activités).

**Art. 7** : L’inscription au stage implique l’adhésion sans réserve aux clauses des présentes conditions générales d’inscription.

**Art. 8** : **Votre matériel musical** :

* **instrument(s) : chaque stagiaire est tenu d'apporter son instrument ainsi que les accessoires éventuels (anches, cordes, baguettes, pupitre, ...) ; pour les batteurs, prendre l'ensemble de votre instrument ; pour les claviéristes, prendre son clavier ; pour tous les instruments qui doivent être amplifiés, prendre amplis et câbles.**

**L’organisation fait tout pour que vous puissiez travailler dans de bonnes conditions mais ne peut pas fournir d’instrument à chaque stagiaire !!!**

* **partitions** : pour les anciens stagiaires, prendre les partitions des stages de jazz précédents, prendre également vos autres partitions jazz éventuelles, ...

**Art. 9 : Modalités pratiques à ne pas oublier :**

* point de vue literie, se munir d’une paire de draps de lit et/ou sac de couchage ainsi que d'un oreiller.
* quel que soit votre âge, l’organisation ne peut pas garantir qu’elle pourra vous proposer une chambre individuelle.
* divers : papiers d’identité !, vignettes (ou carte) de mutuelle, fiche médicale et autorisation de sortie dûment remplie (voir annexe - à remettre dès votre arrivée).
* et bien-sûr ... votre bonne humeur.

**Art. 10 : Règles de vie :**

**Le stage résidentiel de jazz en Gaume est un projet des Jeunesses Musicales du Luxembourg belge à vocation socio-culturelle. L'activité inclut totalement le respect de règles de vie en commun :**

**- le respect du règlement ici présent, des horaires définis (cours, repas, fin des jam sessions du soir, ...) et de toutes règles de vie et de respect de l'autre,**

**- toutes les dispositions légales sur la consommation d'alcool, de cigarettes, ... seront bien entendu d'application et particulièrement pour les mineurs d'âge. Toute digression à ces règles pourra être suivie de sanction et pourra entraîner le renvoi du stagiaire.**

**Art. 11 : Règles sanitaires Covid-19 :**

**L’organisation s’engage à respecter tous les protocoles sanitaires éventuellement en vigueur au moment du stage. Chaque stagiaire s’engage à s’y soumettre également dans l’esprit de se protéger soi et les autres.**